

Déclaration liminaire

Mme la présidente du CHSCTM,
Mesdames, messieurs les membres du CHSCTM,

Une crise sanitaire sans précédent

Notre pays et les agents de ce ministère subissent une crise sanitaire sans précédent dans un contexte où l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail sont reléguées à l'arrière-plan et depuis trop longtemps déjà.

Le ministère de la Justice n'y fait bien évidemment pas exception, puisque qu'il nous aura fallu attendre 2 ans, 9 mois et 7 réunions de ce comité, avant que l'urgence ne vous amène, Madame la Ministre, à le présider.

Nous espérons donc que votre présence ici constitue enfin la preuve d'un engagement réel et sérieux pour que plus jamais la prévention ne se résume à tenter d'éteindre l'incendie sans s'attaquer aux causes profondes.

C'est donc dans cette optique constructive que nous acceptons votre invitation à ce CHSCTM, même si les conditions du dialogue social sont largement dégradées, non seulement par les contraintes sanitaires, mais aussi et encore plus par les contraintes horaires et techniques que ce ministère impose. C'est en effet un comble de seulement commencer à proposer le format « visio » après un mois de crise ! Cela restreint un certain nombre d'entre nous à l'usage du téléphone à l'ère du télétravail et de la 5G, alors que notre ministère avait soi-disant un ambitieux plan de transformation numérique.

Un des rôles du CHSCT est d'émettre des avis. Si tant est que le format réducteur du dialogue social que vous nous imposez aujourd'hui, nous permette malgré tout d'exprimer par des votes nos positions communes, nous espérons que les avis de ce comité ne resteront pas sans suite. Et ce à l'instar des précédents avis de ce CHSCT Ministériel, dont nous nous demandons s'ils ont été portés à votre connaissance, Madame la présidente ?!

Un devoir, une urgence, une chance !

Lors du dernier CHSCTM, l'**UNSa Justice** et l'**USM**, reprenant le rapport LECOCQ, titraient en déclaration liminaire : **santé, sécurité et conditions de travail au ministère de la justice : un devoir, une urgence, une chance !...**

En tant qu'employeur, il est de votre devoir de protéger vos Personnels. Cela est même une obligation pénale !

Nous sommes forcés de constater que c'est l'urgence sanitaire qui commande aujourd'hui votre présence.

Pour **l'UNSa Justice** et **l'USM**, la mission de ce CHSCTM et des suivants sera claire : sortir de la crise et construire ce qui va nous permettre tous ensemble, de rebondir pour faire de l'hygiène et de la santé au travail une opportunité pour l'avenir des agents de ce Ministère.

Du bricolage pour s'adapter à la pénurie des masques et du gel

Ce ministère en est aujourd'hui réduit à bricoler à la petite semaine, en adaptant sa politique de prévention à la pénurie des moyens de protection qu'il n'a pas en stock et qu'il doit produire artisanalement et en catastrophe. Et que dire du scandale des masques qui manquent partout, sans parler des stocks achetés, dont une partie non négligeable ne sont pas des masques de protection sanitaire, mais tout juste des moyens de protection pour conduire des travaux dans le bâtiment !

Voilà qui remet malheureusement une politique de prévention exsangue à sa juste place : le quasi-NEANT.

Pas étonnant dans ces conditions que ce ministère n'ait sollicité qu'à la marge la filière de prévention !...

Filière par ailleurs largement atrophiée dans un contexte de réformes en cascade dont vous préférez sous-estimer les risques voire les ignorer.

Comment expliquez-vous le fait d'avoir tenu à l'écart la quasi-totalité des assistants et conseillers de prévention de la gestion de cette crise ?... Comment se fait-il qu'aucun document de travail ne nous ait été fourni par la médecine de prévention ou les inspecteurs santé et sécurité au travail ?... C'est un comble en période de crise sanitaire !

Le tabou de la prévention

l'UNSa Justice et **l'USM** ne cessent d'attirer l'attention de ce ministère sur la nécessaire et obligatoire évaluation des risques ainsi que la mise en place de mesure de prévention.

S'il faut reconnaître qu'enfin l'administration avait prévu ce 17 mars de nous présenter le premier jet d'un très modeste programme annuel de prévention des risques, cela fait presque 20 ans qu'il est rendu obligatoire par décret mais jamais présenté en dépit de nos demandes répétées ces dernières années. Comment expliquez-vous un tel laisser-aller ?...

Absence de budget, manque d'ambition, filière de prévention négligée, etc... C'est donc dans un contexte très dégradé en matière de prévention des risques, que se déroule une catastrophe sanitaire sans précédent dans notre pays et en particulier dans notre ministère.

Si l'heure n'est bien évidemment pas à la polémique, il nous semble malgré tout important que vous puissiez prendre la mesure de l'ampleur des errements de notre ministère en matière de prévention.

Nous profitons enfin de votre présence pour vous le dire de vive voix.

Et demain ?

Si la compréhension des erreurs du passé est importante, c'est bien l'avenir et la sortie de crise qui doivent nous occuper désormais. Cette crise révèle un risque sanitaire que personne n'avait anticipé. Attention, cette situation ne doit pas conduire à sous-estimer les autres facteurs de risques !

Madame la Ministre, il va donc falloir non seulement, nous présenter la façon dont vous comptez sortir ce ministère de la crise dans laquelle il est plongé, tout en réduisant les risques de recontamination massive, mais également, cesser d'ignorer les risques que ce CHSCTM dénonce régulièrement.

Certains vont d'ailleurs être démultipliés par cette crise... Parmi eux, les risques psycho-sociaux n'en sont qu'un exemple avec un plan d'action ministériel qui n'a jamais été soutenu activement, que ce soit par vous ou vos prédécesseurs.

Vous vous devez d'entendre la souffrance des Personnels durant cette crise et avoir conscience que le collectif de travail est aussi très éprouvé et affaibli par le confinement (*cellule familiale fragilisée, crise économique, risques psycho-sociaux majorés, vie sociale et acquis sociaux rognés, isolement et manque de reconnaissance, épuisement, perte de repère...*).

S'il y a bien un dénominateur commun dans toutes les directions en cette période de temps troublé, c'est l'apparition de cadres décomplexés qui n'hésitent pas à « rajouter des interdits » en situation de crise, interprétant à leur guise l'imprécision et la parcimonie des directives qu'ils reçoivent.

C'est ainsi, que certains se permettent de fermer abusivement des services entiers à la PJJ, d'autres envisagent de revenir à un taux d'activité de 100% bien avant le 11 mai dans certains sites judiciaires, ou encore, ils interdisent le port de masques dans des établissements pénitentiaires, allant jusqu'à menacer de sanctions les agents...

L'UNSa Justice et **l'USM** rappellent en particulier à tous les chefs de service qu'ils sont pénalement responsables de la santé des agents, qu'ils doivent pour cela recevoir toute l'assistance nécessaire de leur ministère et que la mise en danger d'autrui est un délit.

La gestion des ressources humaines est, elle aussi, chaotique et pour le moins hétérogène avec, là encore, une interprétation des textes et une absence d'harmonisation au détriment des agents :

- au mépris des risques qu'on leur fait encourir (par exemple, quand on réclame leur présence bien qu'en télétravail, en ASA/AAE ou ne faisant pas partie du PCA).
- au mépris de leurs temps de repos voire des autorisations d'absence pendant lesquelles on leur impose une charge de travail ;
- au mépris même de leurs congés maladie (quand l'administration tente de le raccourcir pour continuer à faire tourner le service, au risque de recontaminer tout le monde).

Que dire dans ce contexte des comités médicaux et des commissions de réforme, qui, faute d'être tenus alors qu'ils pourraient l'être y compris à distance, ne se tiennent pas et mettent en difficulté financière les agents par faute d'une décision de reprise de service ou autre...

Et que dire des dernières dispositions du gouvernement avec la publication d'une ordonnance visant à spolier les agents de 10 jours RTT et/ou de congés !...

... Vers une ébauche de sortie

Au-delà de tout cela, une perspective de sortie de crise se dessine, même si, force est de constater qu'aucun des documents de travail transmis n'y fait référence. Preuve, au-delà de l'impréparation à cette crise, du manque d'anticipation jusqu'à la sortie de celle-ci.

Pour **l'UNSa Justice** et **l'USM**, une chose est certaine, il ne peut y avoir de déconfinement et de reprise de l'activité, sans préalablement répondre à minima, aux exigences sanitaires suivantes :

- aménagement des locaux devant permettre une distanciation sociale suffisante sur tous les sites du ministère de la Justice,
- mise à disposition obligatoire pour TOUS les personnels et cela quelques soient leurs missions, des moyens de protection (masques, gants, gel hydroalcoolique...),
- dépistage prioritaire et obligatoire pour l'ensemble des agents du ministère de la Justice...

En outre, au titre de la reprise d'activité, nous attirons votre attention sur une difficulté toute particulière concernant les services judiciaires qui avaient déjà un lourd arriéré suite à la réforme de la Justice et la grève des avocats dans le cadre de la réforme des retraites.

Enfin, alors que le gouvernement auquel vous appartenez a engagé par voie législative la disparition des CHSCT, il nous semble fondamental que puisse être reconsidérée cette erreur que nous n'avons de cesse de dénoncer.

Cette instance du dialogue est incontournable afin de traiter des sujets ô combien importants, quand il s'agit de mettre en œuvre une politique et des actions concernant la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents publics. La situation actuelle nous le démontre tous les jours !...

Par conséquent, **l'UNSa Justice** et **l'USM** vous demandent de bien vouloir entendre notre revendication et la faire remonter auprès du Premier ministre. Reconnaître son erreur est une preuve d'intelligence et d'écoute... Nous en jugerons !

Paris, le 20 avril 2020
Les représentants UNSa Justice / USM au CHSCT-M